



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2012

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 13 FÉVRIER 2012

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce treizième  
jour du mois de février 2012, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
Monsieur le conseiller André Fournier  
Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
Madame la conseillère Sandra Gravel

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Martin Chabot

Sont absents : Monsieur le maire Jacques Marcotte  
Madame la conseillère Diane Larouche

Sont aussi présents :  
Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier  
Madame la greffière adjointe Ginette Audet  
Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau

Vingt et une personnes assistent à la séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Signature d'un acte de correction : lots 4 497 364 et 4 497 390
4. Dérogation mineure : 232, route Montcalm
5. Dérogation mineure : 62, rue Jolicoeur
6. Consultation projet de règlement 1175-2012 : création de la zone 141-H
7. Consultation projet de règlement 1176-2012 : dimensions terrains pour jumelés zone 67-H
8. Avis de motion : Acquisition du pavillon de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier
9. Autorisation de dépense : quote-part à la MRC de La Jacques-Cartier
10. Autorisation de dépense : versement à la Société Mutuelle de Prévention inc.
11. Contrat de travail de la secrétaire de direction
12. Demande de certificat d'autorisation : Parc industriel
13. Octroi d'un contrat pour l'installation d'un système de traitement au puits P-5
14. Surveillance des travaux : Installation d'un système de traitement au puits P-5
15. Achat d'un fourgon utilitaire
16. Autorisation de dépense : Réparation de la surfaceuse
17. Autorisation de dépense : Réparation d'une camionnette
18. Achat des jardinières pour l'été 2012
19. Approbation de directives de changement au garage municipal



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2012

---

20. Déclaration de règlement hors cour : transaction et quittance
21. Autorisation de dépense : versement au Club social des pompiers
22. Sleigh ride premiers répondants
23. Bordereau de correspondance
24. Dépôt de la liste des engagements financiers
25. Dépôt de la liste des chèques
26. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
27. Paiement numéro 6 : Bâtiment des travaux publics
28. Protocole Domaine Notre-Dame
29. Mandat à la firme Plania : jeux d'eau
30. Suivi des dossiers par les élus
31. Autres sujets
32. Période de questions
33. Ajournement au mardi 21 février 2012 – 17 h 00

**Mardi, le 21 février 2012 – 17 h 00**

34. Lecture et adoption d'un règlement pour la construction des jeux d'eau
35. Avis de motion : redéfinition des districts électoraux
36. Demande du CPE Joli-Coeur
37. Demande de modification au règlement de zonage : Alain Maheux
38. Ajournement au lundi 27 février 2012 – 19 h 30

**Lundi, le 27 février 2012 – 19 h 30**

39. Dérogation mineure : Lot 366 – route Montcalm
40. Dérogation mineure : habitations en rangée : rue Jolicoeur et route de la Jacques-Cartier
41. Lecture et adoption du second projet de règlement 1175-2012 : création de la zone 141-H
42. Lecture et adoption du second projet de règlement 1176-2012 : dimensions terrains pour jumelés zone 67-H
43. Lecture certificats d'enregistrement règlements 1178-2012 et 1179-2012
44. Lecture et adoption d'un règlement pour l'acquisition du pavillon de la CBJC
45. Avis sur le projet Hydro-Québec (poste Duchesnay)
46. Rémunération directeur incendie pour activités de formation
47. Indexation de la grille salariale des occasionnels
48. Suivi des dossiers par les élus
49. Autres sujets
50. Période de questions
51. Clôture

*Le quorum étant constaté, la séance de février est ouverte.*



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2012

---

84-2012

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour comme il a été présenté.

**ADOPTÉE**

85-2012

**SIGNATURE D'UN ACTE NOTARIE  
LOTS 4 497 364 ET 4 497 390**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'autoriser la signature par monsieur le maire et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier de l'acte préparé par Me Jean-Philippe Brisson, notaire, relativement à la rétrocession des lots 4 497 364 et 4 497 390.

**ADOPTÉE**

**CONSULTATION**

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Roland Cantin afin d'autoriser au 232, route Montcalm, la subdivision d'une partie du lot 374 pour créer deux lots dont l'un d'eux n'aurait que 41,44 mètres de largeur au lieu de 50 mètres comme l'exige l'article 4.1.1 du règlement de lotissement numéro 624-91.

86-2012

**DÉROGATION MINEURE  
LARGEUR DE TERRAIN DU 232, ROUTE MONTCALM**

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Roland Cantin afin d'autoriser au 232, route Montcalm la subdivision d'une partie du lot 374 pour créer deux lots dont l'un d'eux n'aurait que 41,44 mètres de largeur au lieu de 50 mètres comme l'exige l'article 4.1.1 du règlement de lotissement numéro 624-91;

**ATTENDU** que le terrain en cause a une largeur de 91,44 mètres, une profondeur moyenne de plus de 100 mètres et une superficie de 9 336,75 mètres carrés;

**ATTENDU** que le fait d'accepter la demande ne porterait pas préjudice aux propriétaires voisins;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'acquiescer à la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Roland Cantin afin d'autoriser au 232, route Montcalm, la subdivision d'une partie du lot 374 pour créer deux lots dont l'un d'eux n'aurait que 41,44 mètres de largeur au lieu de 50 mètres comme l'exige l'article 4.1.1 du règlement de lotissement numéro 624-91.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2012

---

**CONSULTATION**

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Marc Desharnais afin d'autoriser, au 62 rue Jolicoeur, une marge de recul arrière de 3,91 mètres au lieu de 7,5 mètres comme exigé par l'article 6.1.1 du règlement de zonage numéro 623-91 et d'autoriser également un empiètement de 2,5 mètres d'une remise dans la cour avant, situation proscrite par l'article 9.1 dudit règlement.

**87-2012**

**DÉROGATION MINEURE  
LOT 4 215 405 – 62 RUE JOLICOEUR**

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Marc Desharnais afin d'autoriser, au 62 rue Jolicoeur, une marge de recul arrière de 3,91 mètres au lieu de 7,5 mètres comme exigé par l'article 6.1.1 du règlement de zonage numéro 623-91 et d'autoriser également un empiètement de 2,5 mètres d'une remise dans la cour avant, situation proscrite par l'article 9.1 dudit règlement;

**ATTENDU** que monsieur Marc Desharnais a déposé une offre d'achat pour la propriété du 62, rue Jolicoeur, cette résidence étant située à l'intersection des rues Jolicoeur et Coloniale;

**ATTENDU** que monsieur Desharnais désire subdiviser le terrain de cette résidence, soit le lot 4 215 405, afin de créer deux autres lots conformes aux exigences en matière de lotissement et ainsi être en mesure d'y construire deux autres résidences, en plus de l'actuelle 62, rue Jolicoeur;

**ATTENDU** que cette manœuvre rend la résidence actuelle du 62, rue Jolicoeur non conforme en ce qui concerne la marge de recul arrière puisque la façade de la résidence serait maintenant réputée être sur la rue Coloniale plutôt que sur la rue Jolicoeur comme depuis près de 40 ans, et de ce fait, la marge de recul latérale conforme de 3,91 mètres deviendrait une marge de recul arrière non conforme, puisqu'une marge de recul arrière minimale de 7,5 mètres est requise dans cette zone;

**ATTENDU** qu'un cabanon existant qui était, jusqu'ici, considéré en cour latérale empiéterait de 2,5 mètres dans la cour avant;

**ATTENDU** que ce projet densifierait davantage le secteur par la consolidation d'un espace approprié à cette démarche;

**ATTENDU** que le fait d'accepter la demande ne porterait pas préjudice aux voisins puisque ceux-ci s'accommodent de la situation depuis plusieurs années;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'acquiescer à la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Marc Desharnais afin d'autoriser, au 62, rue Jolicoeur, une marge de recul arrière de 3,91 mètres au lieu de 7,5 mètres comme exigé par l'article 6.1.1 du règlement de zonage numéro 623-91 et d'autoriser également un empiètement de 2,5 mètres d'une remise dans la cour avant, situation proscrite par l'article 9.1 dudit règlement.

**ADOPTÉE**



**VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2012**

---

**CONSULTATION  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT APR-1175-2012**

À la demande de monsieur le maire suppléant Martin Chabot et des membres du conseil le directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, explique le projet de règlement numéro APR-1175-2012 aux fins de modifier le « règlement de zonage » numéro 623-91, le « règlement de lotissement » numéro 624-91 et le « règlement relatif aux permis et certificats » numéro 626-91, de façon à créer la zone 141-H à même la zone 86-F et y prescrire les usages autorisés.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier précise que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Il identifie ces dispositions et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, que l'une ou l'autre de ces dispositions soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter.

**CONSULTATION  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT APR-1176-2012**

À la demande de monsieur le maire suppléant Martin Chabot et des membres du conseil le directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, explique le projet de règlement numéro APR-1176-2012 aux fins de modifier le « règlement de lotissement » numéro 624-91 de façon à modifier les dimensions minimales des terrains pour la classe d'usage « Hc : Unifamiliale jumelée » dans la zone 67-H.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier précise que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Il identifie ces dispositions et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, que l'une ou l'autre de ces dispositions soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter.

**AVIS DE MOTION  
ACQUISITION DU PAVILLON DE LA  
CORPORATION DU BASSIN DE LA JACQUES-CARTIER**

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement pourvoyant à faire l'acquisition du pavillon de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier situé sur le lot 4 367 599 du cadastre du Québec et pourvoyant à emprunter à long terme la somme nécessaire pour défrayer le coût d'acquisition de l'immeuble, ainsi que les frais légaux, les frais techniques et autres frais contingents.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2012

---

88-2012 QUOTE-PART À LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER

**ATTENDU** le rapport de monsieur Claude Simard, trésorier adjoint par intérim, en date du 7 février 2012;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement en deux versements égaux de 97 603 \$ de la quote-part de la MRC de La Jacques-Cartier au montant total de 195 206 \$; le premier versement étant payable le 1<sup>er</sup> mars et le second le 1<sup>er</sup> juillet 2012.

**ADOPTÉE**

89-2012 VERSEMENT  
À LA SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION

**ATTENDU** le rapport de monsieur Claude Simard, trésorier adjoint par intérim, en date du 24 janvier 2012;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le versement à la Société Mutuelle de Prévention inc. pour la période de janvier à juin 2012 au montant net de 3 652,24 \$.

**ADOPTÉE**

90-2012 CONTRAT DE TRAVAIL  
SECRÉTAIRE DE DIRECTION

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser monsieur le maire suppléant, ainsi que monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le nouveau contrat de travail de la secrétaire de direction, effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2015.

**ADOPTÉE**

91-2012 MANDAT POUR DEMANDE  
DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise la firme Genivar à présenter une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs pour le remblayage des milieux humides sur les terrains du parc industriel au nord de la rue Edward-Assh. Plus spécifiquement, les lots concernés sont une partie du lot 4 497 390 ainsi que le lot 4 783 689.

Monsieur Marcel Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement, y compris l'attestation d'exactitude.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2012

---

92-2012

**INSTALLATION D'UN SYSTÈME  
DE TRAITEMENT AU PUIITS P-5**

**ATTENDU** l'appel d'offres public et le rapport d'ouverture de soumissions pour l'installation d'un système de traitement en sable au puits P-5;

**ATTENDU** la recommandation d'acceptation préparée par monsieur Louis Bourque, ingénieur, de la firme Roche ltée, groupe-conseil;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** que ce conseil accorde, conditionnellement à l'approbation du règlement numéro 1172-2011 par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, un contrat à la compagnie Les constructions Bé-Con inc., pour l'installation d'un système de traitement en sable au puits P-5, le tout conformément à la soumission déposée le 8 février 2012 et au devis 65700-002-001 préparé par la firme Roche ltée, groupe-conseil.

Le coût du contrat est établi à 517 695 \$, taxes en sus, et la dépense est imputée de la façon suivante :

- 143 535 \$, taxes en sus, au règlement numéro 1171-2011
- 374 160 \$, taxes en sus, au règlement numéro 1172-2011.

**ADOPTÉE**

93-2012

**SURVEILLANCE DES TRAVAUX  
INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT AU PUIITS P-5**

**ATTENDU** le rapport du directeur des Services techniques en date du 10 février 2012;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** que ce conseil mandate la firme Roche ltée, groupe-conseil, selon la proposition de service transmise par monsieur Louis Bourque, ingénieur, et madame Annie Ponton, ingénieure, en date du 10 février 2012, pour procéder à la surveillance des travaux du projet d'installation d'un système de traitement au puits P-5 pour les volets structure, mécanique, plomberie, ventilation, électricité et instrumentation.

Il s'agit d'un mandat à tarif forfaitaire dont le coût est établi à 22 500 \$, taxes en sus.

Le directeur des Services techniques est autorisé à accorder des mandats pour la surveillance des travaux en architecture ainsi que pour contrôle qualitatif des matériaux. Pour ce faire, une dépense maximale de 8 500 \$, taxes en sus, est autorisée.

Ces dépenses, représentant la somme de 34 092 \$, taxes nettes incluses, sont imputées au règlement numéro 1172-2011.

**ADOPTÉE**

94-2012

**ACHAT D'UN FOURGON UTILITAIRE**

**ATTENDU** l'appel d'offres sur invitation et le rapport d'ouverture de soumissions pour la fourniture d'un fourgon utilitaire;





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2012

---

**ATTENDU** la recommandation d'acceptation préparée par monsieur Pierre Roy, surintendant aux travaux publics;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** que ce conseil accorde un contrat à Desjardins auto collection, pour la fourniture d'un fourgon utilitaire, le tout conformément aux documents d'appel d'offres et à la soumission déposée le 8 février 2012.

Le montant du contrat est établi à 28 000 \$, taxes en sus, et la dépense est imputée au règlement numéro 1148-2011, sous-projet 05.

**ADOPTÉE**

95-2012

**AUTORISATION DE DEPENSE  
REPARATION DE LA SURFACEUSE**

**ATTENDU** le rapport du directeur des Services techniques en date du 9 février 2012;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'accorder un contrat à la compagnie Robert Boileau inc. pour le remplacement du moteur et de la pompe à eau ainsi qu'une réparation au système d'échappement de la surfaceuse, le tout conformément à la soumission déposée le 1<sup>er</sup> février 2012.

La dépense, au montant de 8 998,87 \$, taxes en sus, est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté.

**ADOPTÉE**

96-2012

**REPARATION D'UNE CAMIONNETTE**

**ATTENDU** le rapport du directeur des Services techniques en date du 13 février 2012;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser une dépense de 4 216,50 \$, taxes en sus, pour la réparation de la camionnette Silverado 2002.

La dépense est imputée au fonds de roulement remboursable sur deux (2) ans.

**ADOPTÉE**

97-2012

**ACHAT DE JARDINIÈRES  
ET PLANTES ANNUELLES – SAISON 2012**

**ATTENDU** le rapport du directeur des Services techniques en date du 9 février 2012;





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2012

---

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'autoriser les dépenses suivantes :

3 468,00 \$, taxes en sus, pour l'achat de 67 jardinières 16 pouces,  
2 jardinières 12 pouces et 10 demi-lunes pour lampadaires;  
554,92 \$, taxes en sus, pour l'achat de 108 plantes annuelles.

La dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-701-51-699 (Matériel horticole).

**ADOPTÉE**

98-2012

**DIRECTIVES DE CHANGEMENT  
BÂTIMENT DES TRAVAUX PUBLICS**

**ATTENDU** les recommandations des professionnels d'approuver certaines directives de changement dans le cadre des travaux de construction du bâtiment des travaux publics;

**ATTENDU** le rapport du directeur des Services techniques en date du 9 février 2012;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'approuver les directives de changement ME-9 ET ME-11 pour un montant total de 2 617,54 \$, taxes en sus.

La dépense est imputée au règlement numéro 1158-2011, sous-projet 04.

**ADOPTÉE**

99-2012

**DÉCLARATION DE RÈGLEMENT HORS COUR  
TRANSACTION ET QUITTANCE**

**ATTENDU** que le 25 octobre 2011, la Ville déposait à l'encontre de François Tardif et de la Seigneurie de la Jacques-Cartier une requête introductive d'instance pour l'émission d'ordonnances d'injonction provisoire, interlocutoire et permanente et de sauvegarde en vertu notamment de l'article 22 de la *Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture* dans le dossier portant le numéro 200-17-015412-117;

**ATTENDU** qu'à cette même date, l'Honorable Pierre Ouellet, a rendu jugement sur la demande d'injonction provisoire et a accepté pour partie les conclusions en injonction provisoire recherchées par la Ville;

**ATTENDU** que le 3 novembre 2011, l'Honorable Jean-François Émond a, vu le consentement des parties, prolongé l'injonction provisoire rendue le 25 octobre 2011 par le juge Pierre Ouellet et ce, jusqu'au 11 novembre 2011;

**ATTENDU** que le 11 novembre 2011, l'Honorable Michel Caron a de nouveau, de consentement, prolongé ladite ordonnance d'injonction interlocutoire provisoire jusqu'au 18 novembre 2011;

**ATTENDU** que le 18 novembre 2011, l'Honorable Michèle Lacroix a finalement prolongé ladite ordonnance jusqu'au jugement final à être rendu sur l'ordonnance d'injonction permanente;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2012

---

**ATTENDU** qu'il est de l'intention des parties de régler le litige;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier la transaction conforme aux articles 2631 et suivants du Code civil du Québec et autorise Me Catherine Gendron à déposer au dossier de la cour une déclaration de règlement hors cour.

**ADOPTÉE**

100-2012

**VERSEMENT AU CLUB SOCIAL  
DU SERVICE INCENDIE**

**ATTENDU** le rapport du directeur du Service incendie du 9 février 2012;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** de verser la somme de 1 795 \$ au Club social du Service de protection contre les incendies, comme prévu au budget.

La dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-220-00-285.

**ADOPTÉE**

101-2012

**SLEIGH RIDE 25 FÉVRIER 2012**

**ATTENDU** la demande du Club des cavaliers datée du 18 janvier 2012 concernant l'organisation d'un *sleigh ride*;

**ATTENDU** que ce conseil a répondu favorablement à ladite demande par sa résolution numéro 75-2012, adoptée le 30 janvier 2012, à l'exception de la demande concernant la présence des premiers répondants;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** que ce conseil met à la disposition des organisateurs du *sleigh ride*, qui se tiendra le 25 février prochain, une équipe formée de deux premiers répondants, dans la mesure où le Club des cavaliers rencontre les exigences formulées par le directeur du Service pour l'installation de cette équipe dans un endroit adéquat.

La dépense occasionnée est assumée par la Ville, comme déjà prévu au budget.

**ADOPTÉE**

**BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose le bordereau de correspondance aux membres du conseil.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2012

---

**DÉPÔT LISTE ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 8 février 2012, laquelle comprend 90 commandes au montant de 113 801,68 \$.

**DÉPÔT LISTE DES CHÈQUES**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des chèques pour la période se terminant le 31 janvier 2012, laquelle totalise 1 293 951,87 \$.

102-2012

**APPROBATION DE LA LISTE  
DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer au 31 janvier 2012, laquelle totalise la somme de 106 433 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

**ADOPTÉE**

103-2012

**PAIEMENT NUMÉRO 6  
BÂTIMENT DES TRAVAUX PUBLICS**

**ATTENDU** la recommandation de madame Marie-Claude Fournier, architecte, de la firme Régis Côté et associés, en date du 9 février 2012;

**ATTENDU** la correspondance de madame Marie-Claude Fournier, architecte, de la firme Régis Côté et associés, en date du 10 février 2012 concernant le non-respect de l'échéancier;

**ATTENDU** que l'article 2.5 des conditions générales du devis précisait à l'entrepreneur qu'il disposait d'une période de 14 semaines pour l'exécution des travaux; en date du 31 janvier 2012, l'entrepreneur accusait 42 jours de retard;

**ATTENDU** que l'article 3.9 des instructions générales du devis précise que des compensations monétaires seront exigées à l'entrepreneur pour le non-respect du délai alloué pour l'exécution de l'ensemble des travaux. Le montant forfaitaire représentant les dommages liquidés est fixé à cinq cents dollars par jour (500 \$/jour) de calendrier de retard, et ce, à partir de la fin du délai fixé pour l'exécution des travaux;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'appliquer une retenue permanente de 21 000 \$ à titre de compensation monétaire pour le non-respect du délai alloué pour l'exécution de l'ensemble des travaux.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le versement du paiement numéro 6 à « Les Construction H.G.B. inc. » au montant de 72 461,66 \$. Ce montant tient compte d'une retenue contractuelle de 10 %, de l'ajout des taxes brutes et de la retenue permanente de 21 000 \$ pour le non-respect du délai alloué.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2012

---

Ladite dépense est imputée au règlement numéro 1158-2011.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le versement du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 5.

**ADOPTÉE**

104-2012

**PROTOCOLE D'ENTENTE  
POUR LE CAMP DE JOUR 2012  
DOMAINE NOTRE-DAME**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise monsieur Martin Chabot, maire suppléant, et madame Lise Langlois à signer le protocole d'entente avec le Domaine Notre-Dame pour la tenue du camp de jour 2012.

La dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-701-56-419 après un virement de 16 000 \$ du poste numéro 02-701-56-418.

**ADOPTÉE**

105-2012

**MANDAT À LA FIRME PLANIA  
JEUX D'EAU**

**ATTENDU** l'intention du conseil de rendre accessible à la population et particulièrement aux jeunes familles, un parc de jeux d'eau dans le parc du Grand-Héron;

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois en vue de mandater un consultant pour préparer les plans, devis, estimations et documents d'appel d'offres;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** que ce conseil mandate la firme Plania pour la réalisation des plans, devis, estimations et documents d'appel d'offres pour la réalisation du parc de jeux d'eau dans le parc du Grand-Héron, le tout selon l'offre de service préparée par monsieur André Arata, architecte paysagiste.

Le coût du mandat est établi à 18 000 \$, taxes en sus.

La dépense est appropriée à même les crédits du futur règlement d'emprunt qui décrètera les travaux de construction du parc de jeux d'eau.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2012

---

**SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS**

Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier donne un suivi de la réunion du Conseil d'établissement de l'école institutionnelle Jacques-Cartier-St-Denys-Garneau du mardi 8-février dernier.

Il est 20 h 54.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

106-2012

**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'ajourner cette séance au mardi 21 février 2012 à 17 h 00.

**ADOPTÉE**

L'assemblée est levée à 21 h 24.

---

JACQUES MARCOTTE  
MAIRE

---

MARCEL GRENIER  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER